



Jean-Pierre CANTEGRIT
Président de la Caisse
des Français de l'Étranger (CFE)
Sénateur représentant
les Français établis hors de France

SOMMAIRE

LA CFE À VOS CÔTÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

- La CFE à la rencontre des Français de Chine en octobre 2010
- Le paiement par CB où que vous soyez sans frais supplémentaire
- Bénéficiez du service Travel santé gratuitement via le site de la CFE
- Actualités des hôpitaux conventionnés
- Check up gratuit tous les 5 ans !

pages 2 - 3 - 4

POINT SUR

- Vos cotisations : combien, pourquoi, comment ?
- l'assurance vieillesse des salariés

page 4 - 5

ZOOM

- le service ASSP de la CFE

page 5

PORTRAITS D'EXPAT' À TRAVERS LE MONDE

- Stéphane Rousseau
- Matthieu Jan

page 6

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Sécurité sociale des Français de l'Étranger s'est réuni les 20 et 21 décembre derniers, à Rubelles, au siège social.

Dès l'ouverture des travaux, j'ai fait part aux administrateurs des commentaires de quelques élus de l'Assemblée des Français de l'Étranger sur notre Caisse.

Diverses remarques – voire critiques – ont, en effet, été émises sur la CFE faisant état du fait que cette dernière, sous l'impulsion de son Président, de son Bureau et de son Conseil d'Administration, favoriserait ses adhérents par diverses dispositions créant ainsi une situation privilégiée par rapport aux assurés sociaux de métropole.

Il est vrai que, pour l'application de certains textes et après consultation de son Conseil d'Administration, la CFE a été amenée à prendre un certain nombre de décisions favorables pour ses assurés : par exemple pour l'Euro forfaitaire, lequel n'a pas été mis en place, car inapplicable à l'Étranger.

La CFE est une Caisse de Sécurité sociale de droit français mais, certains textes applicables en métropole pour diminuer l'immense déficit de la Sécurité sociale, ne le sont pas pour les Français de l'étranger adhérents de la CFE, et il paraît pour le moins curieux que certains élus des Français de l'étranger en viennent à regretter cet état de fait.

Parallèlement, force est de constater que les Français vivant à l'étranger sont moins consommateurs de soins que les Français de métropole : les consultations médicales et les arrêts de travail sont moins fréquents.

En outre, il est vrai que les comptes de la CFE sont globalement en équilibre même si certaines branches - comme celle des retraités, des non-salariés et autres catégories - ont nécessité une augmentation des cotisations pour pallier au grave déficit qui existait dans ces branches.

Lors de ce Conseil d'Administration et du Bureau qui a suivi, le 31 janvier 2011, une réflexion s'est poursuivie à propos de la 3^e catégorie aidée issue de la Loi de Modernisation Sociale de 2002, et de son financement.

À titre exceptionnel, le Conseil d'Administration avait proposé, pour une durée limitée, qu'un co-financement à parts égales entre l'État et la CFE soit mis en place pour cette 3^e catégorie aidée, permettant ainsi de pouvoir continuer à couvrir nos compatriotes expatriés les plus défavorisés ; l'État a semblé accepter ce co-financement mais a réservé sa réponse sur le montant de sa participation.

Le Conseil d'Administration s'est également penché sur un projet de décret relatif à l'adhésion à l'assurance vieillesse volontaire et a observé que, si ce projet réglait de façon positive le problème du délai de forclusion pour adhérer à cette assurance, un certain nombre d'importantes difficultés pouvaient en découler, notamment concernant les conditions d'affiliation et l'interdiction - pour certains Français n'ayant pas suffisamment résidé en France - d'y adhérer.

Nous ne pouvons que nous féliciter du bilan positif des mesures prises en faveur des « jeunes », notamment du dispositif « Visa Vacances Travail » et des volontaires du Service Civique. Le Conseil d'administration a décidé d'en tenir compte et de poursuivre son action dans ce domaine.

Pour conclure, j'indiquerai que le nombre d'adhérents de la Caisse continue d'augmenter et que les voyages effectués à l'étranger me permettent de mesurer l'importance, pour nos expatriés, du rôle d'une Caisse de Sécurité sociale adaptée à leurs besoins.

LA CFE À VOS CÔTÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Lors de votre adhésion vous nous dites: c'est simple, je pars m'installer au Sénégal ! Et puis votre aîné part étudier à Londres l'année suivante. Votre épouse passe le printemps et une partie de l'été en France pour s'occuper de sa société.

Vous partez tous ensemble en vacances en Thaïlande et...

Les Expat' ont la bougeotte ! Pour la CFE ce n'est pas un problème, on a mis en place tout ce qu'il faut pour mieux vous suivre.

La CFE à la rencontre des Français de Chine en octobre 2010

Vous êtes de plus en plus nombreux à partir au pays du soleil levant pour vous lancer dans l'aventure de l'expatriation.

Avec la plus forte progression d'adhérents sur les cinq dernières années, la Chine caracole en tête des destinations phare des assurés de la CFE. Il était donc urgent de venir à la rencontre des très nombreux Français établis dans ce pays (6 000 assurés au total).

C'est dans les trois villes qui rassemblent le plus d'adhérents que les membres de la délégation, parmi lesquels figurait le Président de la Caisse, ont momentanément posé leurs bagages.

Des entretiens individuels, des réunions publiques d'information pour les particuliers et pour les entrepreneurs français y ont été organisés pour répondre à vos questions et mieux saisir vos attentes sur place. Vous avez ainsi été très nombreux à saluer cette initiative, c'est pourquoi la CFE a prévu de renouveler ces rencontres directes dans d'autres pays.



Tenez-vous informé des prochains déplacements sur le site internet de la Caisse : www.cfe.fr

De passage en France ? Vos démarches avec la CFE

L'avantage de la CFE est bien de garantir la continuité de vos droits en France pour votre protection sociale. Quelques règles sont à respecter pour une efficacité optimale !

Feuilles de soins en France ? À l'étranger ?

C'est tout simple: en France, vous utilisez les feuilles de soins que vous donne le médecin à l'issue de la consultation (feuilles de soins marron). À l'étranger, vous utilisez les feuilles de soins de la CFE (mauve ou bleu téléchargeables en ligne).

Dans tous les cas, renvoyez vos feuilles de soins (France ou CFE) à la CFE car c'est elle qui gère votre dossier et non plus l'un des régimes obligatoires français ! *

Votre dossier de remboursement de dépenses de santé est-il complet ?

Pour des remboursements plus rapides et éviter des allers-retours de courrier entre la CFE et vous, lisez bien ce qui suit :

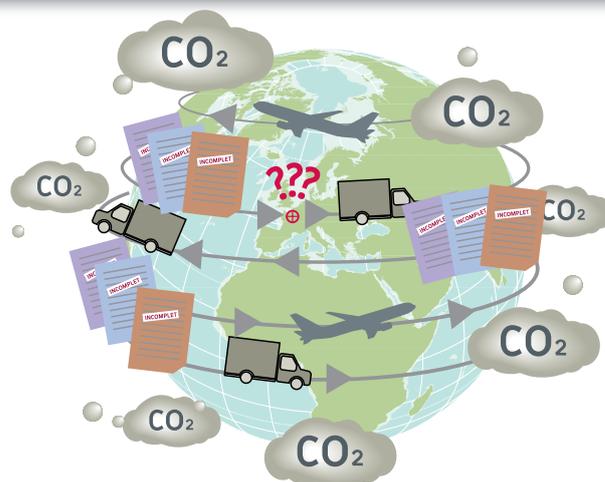
DOSSIER COMPLET = feuilles de soins remplies, datées ET signées + la prescription originale du médecin + les factures originales acquittées

Feuilles de soins remplies, datées et signées = n'oubliez pas non plus de mentionner **le pays** où ont été dispensés les soins + les renseignements concernant **le malade** s'il s'agit d'un de vos ayant droit.

Ces deux choses sont aussi très importantes dans le traitement du dossier.

Prescriptions médicales et factures acquittées: puisque nous vous demandons les originaux, pensez à bien garder chez vous une copie de ces documents en cas de perte du courrier.

Près de 90 000 dossiers de remboursements par an sont renvoyés à l'expéditeur car incomplets !



Dossier incomplet = retour du dossier et émission de CO₂ !

* Sauf cas particulier des assurés retraités.



Le paiement par CB où que vous soyez sans frais supplémentaire

Lorsque vous payez vos cotisations par carte bancaire, quel que soit votre pays d'accueil, la CFE prend en charge les éventuels frais bancaires qui vous seraient appliqués. Le paiement par carte bancaire est simple, rapide et donc sans frais.

C'est plus simple et plus rapide pour les agents de la CFE : vos cotisations sont donc prises en compte très rapidement.

C'est rapide, pratique et sûr pour vous : pas d'échange de courrier, pas de retard dans la réception de votre règlement. Pour utiliser ce mode de paiement sécurisé, il vous suffit de vous connecter sur votre Espace personnel sur Cfe.fr à l'aide du code confidentiel qui vous a été envoyé lors de votre adhésion et de régler votre cotisation.

L'info en + :

Si votre carte est issue d'une banque française, nous prenons en charge un montant forfaitaire. Si votre carte provient d'une banque étrangère, alors c'est un pourcentage sur le montant payé qui sera pris en charge par la Caisse.



Bénéficiez du service Travel santé gratuitement via le site de la CFE

Obtenez toutes les informations nécessaires par pays quelle que soit votre destination et que vous voyagiez pour des motifs professionnels ou personnels. Soyez à jour des dernières informations sanitaires et recevez par sms les numéros d'urgence du pays dans lequel vous vous rendez.

www.cfe.fr Rubrique **Votre santé > Santé et prévention.**

Actualités des hôpitaux conventionnés

Comme vous le savez, dans les établissements hospitaliers ayant passé une convention avec la CFE, le tiers payant vous permet d'être dispensé de l'avance totale ou partielle des frais en cas d'hospitalisation.

Les établissements conventionnés par la CFE en 2010 sont les suivants :

En Egypte, la CFE a signé une convention avec la clinique Dar Al Fouad depuis le 1^{er} janvier 2010.

En Tunisie, depuis le 1^{er} avril 2010, l'ensemble du groupe El Amen a rejoint le réseau d'établissements de soins

conventionnés par la CFE. C'est également le cas de la Clinique Les Oliviers à Sousse.

A l'île Maurice, c'est la Fortis Clinique Darné ainsi que l'Apollo Bramwell Hospital qui ont rejoint le réseau d'établissements conventionnés de la Caisse.

Coordonnées des établissements

EGYPTE

Clinique Dar Al Fouad Hospital
26 Juillet Street, The touristic zone,
6th of October City
12568 Giza
Tél. : 202-8356030 / 8356040
Fax : 202-8356050

TUNISIE

• **El Amen Mutuelleville**
20-22-24, Rue Aziza Othmana - 1082 TUNIS
• **El Amen Gafsa**
Route de Tozeur Km 6 Gafsa - 2100 GAFSA
• **Clinique Les Oliviers**
Boulevard 7 Novembre - 4051 SOUSSE

À savoir également : La Maison de retraite du Souissi, a signé une convention avec la Caisse. Cette convention fixe un tarif journalier négocié avec la CFE.

Plus d'infos sur notre site
Rubrique **Nos partenaires**
> **Hôpitaux conventionnés**
et en annexe du guide de l'adhérent.

ÎLE MAURICE

Fortis Clinique Darné
rue Georges Guibert
Floréal

Apollo Bramwell Hospital
Royal Road
Moka
Tél. : (230) 605 1000
Fax : (230) 605 1100
info@apollobramwell.com

Check-up gratuit tous les 5 ans !

Des conventions conclues avec certains centres d'examen de santé en France et à l'étranger, permettent aux adhérents et à leurs ayants droit de bénéficier d'un bilan de santé tous les 5 ans.

Le bilan de santé gratuit a pour but de déceler d'éventuelles pathologies ou bien de dépister des affections latentes. Le bilan de santé vous permettra aussi de bénéficier de nombreux conseils pour vous aider à conserver un bon état de santé.

Le bilan de santé comporte un examen médical complet, avec notamment mesure du souffle, examen des yeux, des dents, prise de sang, etc. La CFE a une convention avec cinq centres de bilan de santé : deux en France (Paris et Toulon) et trois à l'étranger (Maroc et Vietnam).

À noter : La CFE ne procède plus au remboursement des bilans de santé réalisés à la Maison de la Mutualité, rue Saint Victor à Paris et à l'Hôtel-dieu au Liban depuis début 2011.

Plus d'infos sur notre site Rubrique Nos partenaires > Centres de bilan de santé et en annexe du guide de l'adhérent.



POINT SUR

Vos cotisations : combien, pourquoi, comment ?

Vos cotisations sont calculées chaque année en fonction du plafond de la Sécurité sociale. Quelques explications.

Vos cotisations en 2010, c'était :



La CFE fait par ailleurs face à des frais de gestion et constitue des réserves pour garantir le versement de prestations sur le long terme (pensions d'invalidité, rentes d'accident du travail...)

Certaines familles ont la chance de n'avoir à faire face à aucune dépense de santé, pour d'autres, confrontées à des situations graves, les remboursements des soins peuvent aller jusqu'à quelques centaines de milliers d'euros/an.

Et s'il ne m'arrive rien ?

Vous ne serez pas remboursé de ce que vous n'avez pas utilisé sur le montant des cotisations payées ; c'est ainsi avec toutes les assurances. Mais la CFE, comme toute la Sécurité sociale, repose sur le principe de solidarité et mutualise les moyens offerts par les cotisations des adhérents. Si vous êtes en forme et n'avez pas eu besoin de soins cette année, alors votre cotisation aura contribué solidairement aux autres adhérents de votre caisse de Sécurité sociale, qui eux, auront été malades. Dans le même sens, si la CFE doit vous rembourser une hospitalisation de plusieurs milliers d'euros, elle ne vous demandera pas de cotisations supplémentaires.

Le plafond de la Sécurité sociale, comment ça marche ?

La CFE est régie par le code de la Sécurité sociale, par conséquent, le calcul des cotisations de la Caisse est réalisé à partir du **plafond de la Sécurité sociale**. Il est revalorisé, pour chaque année civile, en fonction de **l'évolution moyenne des salaires**.

Pour l'année 2011, il est fixé à **35 352 euros/an**.

L'évolution moyenne des salaires est fixée par arrêté publié au journal officiel.

Le plafond de la Sécurité sociale est prévu par le dernier rapport sur la situation et les perspectives socio-économiques et financières de la France (annexé au projet de Loi de finances de chaque année).

L'assurance vieillesse des salariés

Le décret n° 2010-1776 du 31 décembre 2010 relatif à l'assurance volontaire vieillesse et invalidité et au rachat de cotisations est paru au Journal officiel du 1^{er} janvier 2011.

Ce décret apporte notamment les modifications suivantes :

- le taux de cotisation : porté de 15,9% à 16,65%.
- les conditions d'adhésion : la condition de nationalité française est supprimée et une condition d'affiliation préalable pendant 5 ans à un régime d'assurance maladie obligatoire français est instaurée.
- le délai accordé pour adhérer : il passe de 2 ans à 10 ans passés à l'étranger.

La CFE n'est pas à l'origine de ce décret mais vous informera autant que possible. La Caisse est aujourd'hui en attente de réponses de la part de ses ministères de tutelle concernant la mise en oeuvre concrète de ces modifications.

ZOOM SUR

Le service d'action sanitaire et sociale – prévention de la CFE (ASSP) avec Évelyne Gaudry, responsable du service.

La caisse bénéficie d'un budget spécifique destiné à des actions de prévention et des aides financières pour les adhérents.



Évelyne GAUDRY
Responsable
du service ASSP



Olivier CHAGOT
Assistant
du service ASSP

Comment présenter en quelques mots la mission de l'ASSP pour les assurés installés aux quatre coins du monde ?

La mission principale du service consiste à apporter une réponse aux difficultés financières liées à l'état de santé des adhérents et à compenser les spécificités rencontrées pour les soins ou hospitalisations dispensés le plus souvent à l'étranger et non prises en charge par la réglementation.

Et en matière de prévention ?

Le service rembourse notamment des médicaments antipaludéens et vaccins non pris en charge en France pourtant indispensables aux assurés expatriés ainsi que des frais consécutifs au diagnostic précoce de certains cancers. La prévention passe aussi par l'information et l'éducation pour la santé ; il existe donc une rubrique dédiée sur le site www.cfe.fr (« votre santé »), le Mag santé jeunes, une publication distribuée par les établissements scolaires, des fiches pratiques, De fil en Action, téléchargeables sur le site...

Dans quels cas s'adresser à l'ASSP ?

Vous faites face à des dépenses ponctuelles causées par une maladie, une maternité, un accident ou un décès. Contactez le service lorsque ces dépenses sont hors de proportion avec vos ressources. Dans certains cas, une aide financière ponctuelle, peut être accordée. Elles concernent le plus souvent :

- des dépenses de santé restant à votre charge après remboursement des prestations ordinaires de la caisse et de votre mutuelle (prothèses dentaires, hospitalisations, appareillage - fauteuil roulant, appareil auditif...),
- des dépenses non prises en charge par la réglementation comme des frais de transport relatifs à des pathologies lourdes, de rapatriement du corps ou d'hébergement en structure d'accueil proche d'hôpitaux spécialisés.

Comment est analysée la demande, qui décide ?

L'octroi de ces prestations est étudié par le service ASSP à réception du questionnaire, des pièces justificatives demandées et de la facture acquittée des dépenses. Après un examen personnalisé et attentif de votre situation (de la difficulté rencontrée, de vos ressources, avis médical le cas échéant...). Le service soumet votre demande à la commission d'action sanitaire et sociale, composée de membres du conseil d'administration. La décision sera prise avec une discrétion absolue par les administrateurs qui ont l'expérience des réalités de la vie à l'étranger.

Avez-vous observé des évolutions, avec le temps, concernant les demandes qui sont faites au service ?

Bien sûr la nature des demandes change compte tenu notamment de l'évolution des techniques utilisées. Cela étant, je regrette que des adhérents rencontrant des difficultés n'osent pas contacter le service. Allant même jusqu'à reporter des soins nécessaires. Seules les situations perçues comme difficiles nous seront signalées. N'hésitez pas à nous expliquer votre situation. Aidez-nous à vous aider.

Une intervention ayant permis d'aider une famille ou un adhérent en difficulté, vous a-t-elle marqué en particulier dernièrement ?

Tous les cas humains sont dignes d'intérêt, dernièrement 3 cas ont retenu notre attention :

- **Au Maroc** : la participation à l'achat d'un lit médicalisé et différents appareillages afin de permettre le retour à domicile d'une jeune femme souffrant d'une pathologie invalidante.
- **En Équateur** : la participation aux frais de 3 hospitalisations (coût très supérieur au tarif français) pour un adolescent de 15 ans victime d'un accident de moto. Sans cette aide, la famille ne pouvait pas financer les séances de rééducation nécessaires.
- **En Chine** : l'aide à la recherche d'un foyer d'accueil proche d'un hôpital spécialisé parisien pour le conjoint d'une jeune femme rapatriée en France suite à la découverte d'une pathologie lourde et le règlement direct à la structure d'hébergement. Cela a allégé la charge financière et a apporté du réconfort au couple.

Chiffres clés 2010

Aide financière individuelle :

230 000 € ont été réglés à 500 adhérents

Actions de prévention :

300 000 € ont concerné 32 000 adhérents

Nous contacter :

Expliquez simplement votre situation par mail assp@cfe.fr, par ligne téléphonique directe auprès de mon assistant Olivier CHAGOT au +33(1) 64 71 70 44 ou de moi-même au +33(1)64 71 70 20, ou par courrier à l'adresse habituelle de la Caisse.

PORTRAITS D'EXPAT' À TRAVERS LE MONDE

Deux portraits : Stéphane Rousseau et Matthieu Jan



Stéphane Rousseau est expatrié depuis plus de 25 ans, travaillant dans l'humanitaire, le développement et la coopération internationale, au sein de l'ONU, de l'UE, mais aussi d'ONG, ou même d'une grande banque du développement, il a parcouru l'Asie du Sud-est. Il a vécu et travaillé notamment en Thaïlande, au

Cambodge, au Laos, au Vietnam, et aux Philippines avec également quelques missions en Mongolie, au Japon, en Inde, en Papouasie Nouvelle Guinée, à Fidji, en Nouvelle Calédonie et en Chine; ou encore, hors Asie, en Afrique du Sud et au Pérou... et même en Suisse ! Il est l'auteur d'un blog passionnant et souvent bouleversant sur les « tranches de vie d'un expat' de l'humanitaire » <http://mes-ptites-histoires.blogspot.com>.

En embrassant cette carrière dans l'humanitaire, vous vous attendiez à tout, sauf à la si grande complexité des interventions humanitaires, et encore plus celles visant un développement durable. Je ne réalisais pas non plus qu'une carrière humanitaire est aussi une aventure spirituelle au cours de laquelle il nous faut sans cesse tout démythifier, démystifier, et garder la foi malgré les désillusions; c'est-à-dire devenir toujours plus réaliste, sans jamais sombrer dans le cynisme.

Vous n'avez jamais renoncé à l'idée que la plus grande des violences faite à l'homme est l'injustice. Faire de l'humanitaire, c'est, me semble-t-il, ne jamais, jamais accepter l'inacceptable.

Ce qui vous manque le plus en France c'est... Je suis très rarement en France, mais quand j'y suis, tout me semble si compliqué et la vie tellement difficile, sous les assauts permanents de la société de consommation. Je me sens comme « agressé » sans cesse par la publicité, partout, au téléphone, à la TV, dans les magasins, dans la rue, etc. La simplicité et la frugalité me semblent alors d'une valeur inestimable!



La CFE l'avait rencontré fraîchement diplômé, et on le retrouve quelques années après avoir été, tour à tour, globe-trotter à vélo (<http://roulezjeunesse.unblog.fr>), volontaire international dans un orphelinat au Vietnam, officier dans la

Marine nationale, et désormais chef de projet expatrié au Mexique !

À tout juste 26 ans, **Matthieu Jan** a accompli en peu de temps, les rêves que d'autres mettent toute une vie à réaliser.

Rencontre avec un nouvel adhérent CFE.

Matthieu, d'où vient cette envie d'ailleurs qui semble définir votre jeune parcours ?

Fils d'expatriés et dernier d'une lignée de 4 enfants, j'ai tout de suite été bercé dans l'univers du voyage. Poussé par mes parents et par mes frères et sœur, j'ai eu la chance de pouvoir découvrir très jeune de nouvelles cultures sur presque tous les continents.

Pourquoi le Mexique ?

Une opportunité s'est présentée à la fin de mon contrat militaire au sein d'un grand cabinet français, spécialiste de la sécurisation du développement à l'international. Je ne connaissais pourtant pas le Mexique mais l'attachement que je porte pour l'Amérique Latine et ma connaissance du continent ont largement contribué à ma rapide intégration.

Prochaine étape ?

Pour l'instant, je me dois de faire mes preuves avant d'envisager une nouvelle étape. Je devrais rester quelques années à Mexico pour que cette nouvelle aventure professionnelle soit une expérience solide et un tremplin pour la suite de ma carrière.

Avez-vous accompli tous les projets fous que vous aviez en tête ?

Non ! Et heureusement ! Je suis encore jeune avec de nombreuses idées en vue : partir de nouveau en voyage en moto, en bateau et pourquoi pas en famille, découvrir l'Afrique centrale, écrire un livre...

Guy de Larigaudie disait : « J'ai mené l'aventure d'un bout à l'autre des cinq continents et j'ai réalisé les uns après les autres, tous les rêves de mon enfance ». J'espère pouvoir faire miennes ces paroles, un jour !

PORTRAIT D'EXPAT'

Si vous menez une action particulière ou originale dans votre pays de résidence et que vous souhaitez la partager, écrivez-nous à com@cfe.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DE LA CFE

Vous pouvez nous contacter par téléphone **de 9h à 17h sans interruption**. Tous nos conseillers sont mobilisés pour vous répondre. Vous êtes environ 800 personnes à nous contacter chaque jour, ce qui représente presque 2 appels par minute !

ÇA NOUS INTÉRESSE

- Quelle presse francophone lisez-vous régulièrement ?
- Quelle(s) chaîne(s) de télévision francophone regardez-vous ?
- Quel(s) site(s) Internet consultez-vous ?

Merci de vos réponses par e-mail à : com@cfe.fr

facebook 

Suivez les actus sur la page dédiée Caisse des Français de l'Étranger. Et si vous aimez... n'hésitez pas à partager votre intérêt !

lettre
D'INFORMATION

Directeur de la publication : Michel Touverey
Directeur de la rédaction : Audrey Barbier
Rédaction : Martine Blois - Evelyne Gaudry - Séverine Jannot
Dépôt légal : en cours
Une publication de la Caisse des Français de l'Étranger
BP 100 n 77950 Rubelles
Tél : 33 1 64 71 70 00 Fax : 33 1 60 68 95 74
Internet : www.cfe.fr - E-mail : courrier@cfe.fr